

Objectif LVMH/BNP/ TOTAL/SANOFI Mars 2025 2

Titre de créance complexe de droit français
présentant **un risque de perte en capital partielle
ou totale en cours de vie et à l'échéance.**



Le titre de créance est émis par Natixis Structured Issuance SA (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis (le « Garant » ; Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+⁽¹⁾). L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

Objectif LVMH/BNP/TOTAL/SANOFI Mars 2025 2 est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 8 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé.** L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la Date d'Échéance⁽²⁾ ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé⁽²⁾.
- **Éligibilité : contrats d'assurance-vie/capitalisation/retraite et comptes-titres.** La présente brochure décrit les caractéristiques de **Objectif LVMH/BNP/TOTAL/SANOFI Mars 2025 2** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie/capitalisation/retraite dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**
- **Période de commercialisation : du 13 février 2025 au 31 mars 2025.** La période de commercialisation peut être close à tout moment.
- **Code ISIN : FR001400X8F8**

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL | Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

⁽¹⁾ Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).

En quelques mots

Objectif LVMH/BNP/TOTAL/SANOFI Mars 2025 2 est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Une exposition à la performance d'un panier équilibré⁽¹⁾ composé des actions LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE, BNP Paribas SA, TotalEnergies SE et Sanofi SA (nommé ci-après le « Panier équilibré », ou le « Sous-Jacent »). Les cours des actions sont calculés dividendes non réinvestis.
- De la fin du 4^e trimestre à la fin du 31^e trimestre, un remboursement automatique anticipé du Capital Initial majoré d'un gain de 1,50 %⁽²⁾ par trimestre écoulé depuis la Date d'Évaluation Initiale, soit 6,00 % par année écoulée, si à une Date d'Évaluation Trimestrielle⁽³⁾, le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 100,00 % du Niveau Initial.
- À la Date d'Échéance, en l'absence de remboursement automatique anticipé :
 - Un remboursement du Capital Initial majoré d'un gain final de 48,00 %⁽²⁾, soit 6,00 % par année écoulée, si le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 100,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Évaluation Finale⁽³⁾.
 - Un remboursement du Capital Initial⁽²⁾, si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 100,00 % de son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 60,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Évaluation Finale⁽³⁾.
 - Une perte en capital partielle ou totale, si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 60,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Évaluation Finale⁽³⁾.

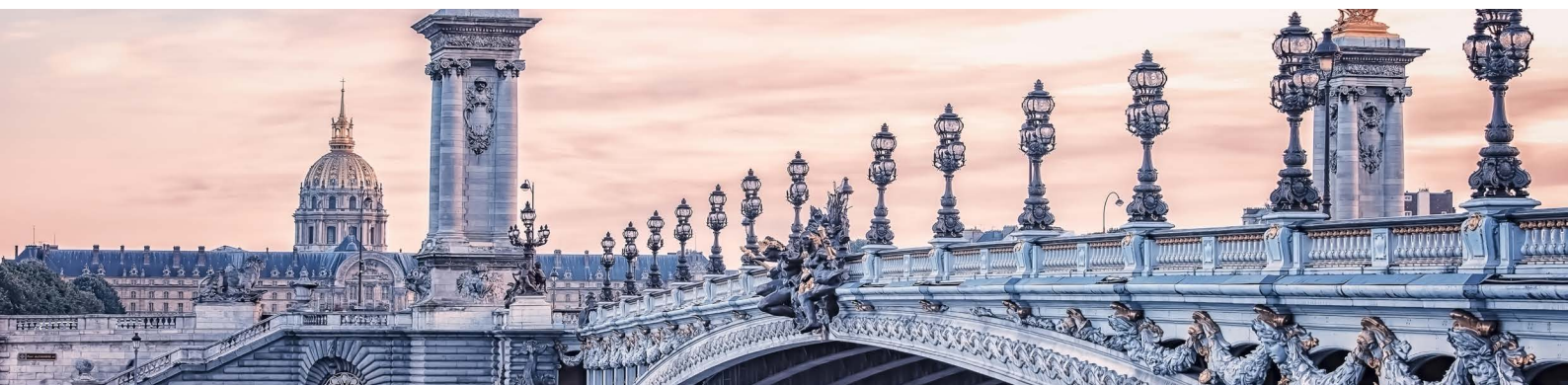
Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance Objectif LVMH/BNP/TOTAL/SANOFI Mars 2025 2, soit 1 000 euros. Le montant remboursé est calculé sur la base de la valeur nominale du titre de créance, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. À toutes les Dates d'Évaluation du Panier équilibré mentionnées, les actions composant le panier équilibré sont prises en compte à leur cours de clôture. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Les rendements indiqués dans ce document sont des taux nominaux qui ne tiennent pas compte du niveau de l'inflation. Le rendement réel du produit peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1,00 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. Dans cette brochure, les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 31 mars 2025 jusqu'à la Date d'Échéance (le 14 avril 2033) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 31 mars 2025 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation/retraite, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel effectif peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance **Objectif LVMH/BNP/TOTAL/SANOFI Mars 2025 2**, ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie/capitalisation/retraite dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer à la page 6 pour le descriptif de chaque action composant le Panier équilibré.

⁽²⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure, de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

⁽³⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en pour le détail des dates (page 7).



Avantages / Inconvénients



► Avantages

- Du 4^e trimestre au 31^e trimestre, si à une Date d'Évaluation Trimestrielle⁽¹⁾, le niveau du Panier équipondéré est supérieur ou égal à 100,00 % du Niveau Initial⁽²⁾, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé**, et récupère son Capital Initial majoré d'un gain de 1,50 %⁽²⁾ par trimestre écoulé depuis la Date d'Évaluation Initiale, soit 6,00 % par année écoulée (soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 5,78 %)⁽³⁾.
- À la Date d'Échéance, si **Objectif LVMH/BNP/TOTAL/SANOFI Mars 2025 2** n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau du Panier équipondéré est supérieur ou égal à 100,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, l'investisseur récupère son Capital Initial augmenté d'un gain final de 48,00 %⁽²⁾, soit 6,00 % par année écoulée.
- À la Date d'Échéance, si **Objectif LVMH/BNP/TOTAL/SANOFI Mars 2025 2** n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de son Capital Initial**⁽²⁾, si le niveau du Panier équipondéré est strictement inférieur à 100,00 % de son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 60,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾.



► Inconvénients

- **Objectif LVMH/BNP/TOTAL/SANOFI Mars 2025 2 présente un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) et à l'échéance (si, à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, le niveau du Panier équipondéré est strictement inférieur à 60,00 % de son Niveau Initial). La valorisation d'**Objectif LVMH/BNP/TOTAL/SANOFI Mars 2025 2** à l'échéance est très sensible à une faible variation du niveau du Panier équipondéré autour des seuils de 60,00 % et de 100,00 % de son Niveau Initial.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 1 an à 8 ans.
- Le gain maximum de l'investisseur est limité à 1,50 %⁽²⁾ par trimestre écoulé depuis la Date d'Évaluation Initiale, soit 6,00 % par année écoulée, (soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 5,78 %⁽³⁾). L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse du niveau du Panier équipondéré (Effet de Plafonnement du Gain).
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant le Panier équipondéré.

► Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes » de la présente brochure). Le titre de créance **Objectif LVMH/BNP/TOTAL/SANOFI Mars 2025 2** est notamment exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque de perte en capital lié au Sous-Jacent** : Le remboursement du capital dépend de la performance du sous-jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le sous-jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du sous-jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** : En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité** : Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation des dits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risques liés à certains événements affectant les Sous-Jacents** : En cas de survenance de certains événements affectant l'émetteur du Sous-Jacent ou le Sous-Jacent (tels qu'une fusion, une offre publique, l'ouverture d'une procédure collective ou la radiation de la cote), l'Émetteur pourrait, entre autres, rembourser de manière anticipée l'intégralité des titres de créance à leur juste valeur de marché, valeur qui pourrait être inférieure au montant de remboursement initialement prévu. Dans ce cas les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial.

⁽¹⁾ Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7)

⁽²⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure, de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

⁽³⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

Mécanisme de remboursement

Le Panier équilibré est composé des actions TotalEnergies SE, LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE, BNP Paribas SA et Sanofi SA (dividendes non réinvestis). Chaque action représente un poids identique dans le calcul du niveau du Panier équilibré, soit 25,00 %. Le niveau du Panier équilibré est déterminé par la somme pondérée de la performance de chacune des actions. La performance de chaque action correspond à son cours de clôture observé à une Date d'Évaluation divisé par son cours initial (constaté à la Date d'Évaluation Initiale, soit le 31 mars 2025). Le Niveau Initial du Panier équilibré est égal à 100 % à la Date d'Évaluation Initiale.

► Un remboursement automatique anticipé possible du 4^e trimestre au 31^e trimestre

Du 4^e trimestre au 31^e trimestre, si à une Date d'Évaluation Trimestrielle⁽¹⁾, le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 100,00 % du Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante⁽¹⁾ :

Le Capital Initial
+
Un gain de 1,50 % par trimestre écoulé depuis la Date d'Évaluation Initiale,
soit 6,00 % par année écoulée
(soit un TRA brut⁽³⁾ maximum de 5,78 %⁽⁵⁾)
(soit un TRA net⁽⁴⁾ maximum de 4,72 %⁽⁵⁾)

Dès qu'un remboursement automatique anticipé est réalisé, **Objectif LVMH/BNP/TOTAL/SANOFI Mars 2025 2** s'arrête ; sinon le titre de créance continue.

► Remboursement à l'échéance

À la Date d'Évaluation Finale, le 31 mars 2033, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe une dernière fois le niveau du Panier équilibré par rapport à son Niveau Initial.

Cas favorable

Si le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 100,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 14 avril 2033 :

Le Capital Initial
+
Un gain final de 48,00 %, soit 6,00 % par année écoulée
(soit un TRA brut⁽³⁾ de 4,99 %) (soit un TRA net⁽⁴⁾ de 3,94 %)

Cas médian

Si le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 60,00 % de son Niveau Initial mais strictement inférieur à 100,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 14 avril 2033 :

Le Capital Initial
(soit un TRA brut⁽³⁾ de 0,00 %) (soit un TRA net⁽⁴⁾ de -1,00 %)

Cas défavorable

Si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 60,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit⁽²⁾ le 14 avril 2033 :

Le Capital Initial diminué de la performance négative du Panier équilibré
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du niveau du Panier équilibré. Cette perte en capital peut être partielle ou totale.
(soit un TRA brut⁽³⁾ strictement inférieur à -6,15 %) (soit un TRA net⁽⁴⁾ strictement inférieur à -7,09 %)

⁽¹⁾ Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).

⁽²⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

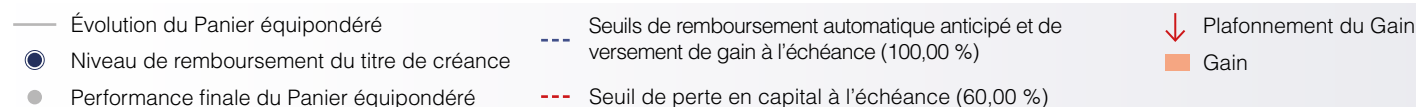
⁽³⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

⁽⁴⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1,00 % par an) et est calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux.

⁽⁵⁾ Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 7,50 % à la 2^e Date de Remboursement Automatique Anticipé (le 14 juillet 2026).

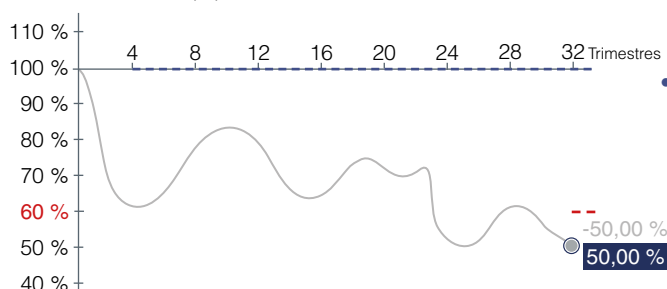
Scénarios de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.



► Scénario défavorable : Forte baisse du Panier équilibré à l'échéance (supérieure à 40,00 %)

Niveau du Panier équilibré



- À chaque Date d'Évaluation Trimestrielle⁽¹⁾, le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 100,00 % du Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, le niveau du Panier équilibré est égal à 50,00 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 50,00 %) : l'investisseur reçoit 50,00 % de son Capital Initial à la Date d'Échéance et subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle du Panier équilibré, soit une perte de 50,00 %.

Remboursement final : 50,00 % du Capital Initial

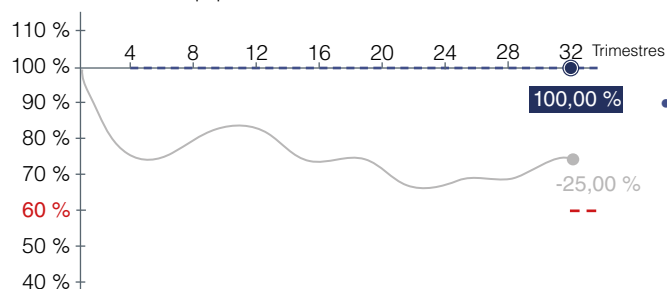
TRA brut⁽²⁾ : -8,26 % (identique à celui du Panier équilibré⁽⁴⁾)

TRA net⁽³⁾ : -9,17 %

Dans le cas défavorable où le niveau du Panier équilibré baisserait de plus de 40,00 % à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, la perte en capital serait supérieure à 40,00 % du Capital Initial, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

► Scénario médian : Baisse modérée du Panier équilibré à l'échéance (inférieure à 40,00 %)

Niveau du Panier équilibré



- À chaque Date d'Évaluation Trimestrielle⁽¹⁾, le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 100,00 % du Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, le niveau du Panier équilibré est égal à 75,00 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 25,00 %) : l'investisseur récupère son Capital Initial à la Date d'Échéance. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse du Panier équilibré à l'échéance.

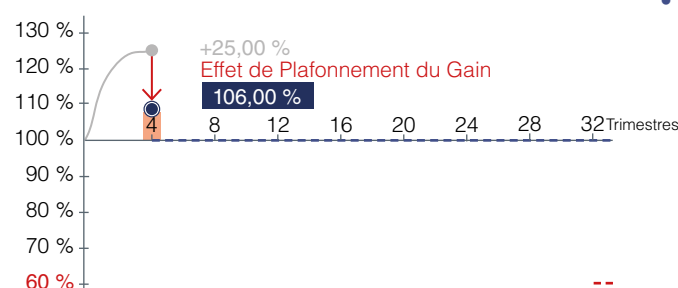
Remboursement final : 100,00 % du Capital Initial

TRA brut⁽²⁾ : 0,00 % (contre -3,51 % pour le Panier équilibré⁽⁴⁾)

TRA net⁽³⁾ : -1,00 %

► Scénario favorable : Forte hausse du Panier équilibré dès la fin du 4^e trimestre (Plafonnement du Gain)

Niveau du Panier équilibré



- À l'issue du 4^e trimestre, le niveau du Panier équilibré est égal à 125,00 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante son Capital Initial augmenté d'un gain de 6,00 %. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle du niveau du Panier équilibré (Effet de Plafonnement du Gain).

Remboursement final : 106,00 % du Capital Initial

TRA brut⁽²⁾ : 5,74 % (contre 23,83 % pour le Panier équilibré⁽⁴⁾)

TRA net⁽³⁾ : 4,68 %

Information importante : la valorisation de **Objectif LVMH/BNP/TOTAL/SANOFI Mars 2025 2** en cours de vie peut évoluer indépendamment du niveau du Panier équilibré et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Évaluation Trimestrielle⁽¹⁾, si le niveau du Panier équilibré est proche de 100,00 % du Niveau Initial, et à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, s'il est proche de 60,00 % et de 100,00 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau et de la volatilité du Panier équilibré, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

⁽¹⁾ Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).

⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

⁽³⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1,00 % par an) et est calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux.

⁽⁴⁾ Hors prise en compte des dividendes éventuels détachés par les actions composant le Panier équilibré.

Présentation du Panier équi pondéré

TotalEnergies SE

TotalEnergies SE est une société du secteur de l'énergie. Elle produit, transporte et distribue du pétrole brut, du gaz naturel et de l'électricité bas carbone. Elle raffine également des produits pétrochimiques et exploite des stations-service dans le monde entier. Le cours de l'action TotalEnergies SE est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1rPTTE/> ainsi que sur différents sites d'informations financières (Ticker Bloomberg : TTE FP ; code ISIN : FR0000120271). Pour plus d'informations sur les résultats de TotalEnergies SE, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de TotalEnergies SE : <https://totalenergies.com/fr/actionnaires>.

LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE

LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton est un groupe de produits de luxe. La société produit et vend vin, cognac, parfums, cosmétiques, bagages, montres et bijoux. Elle a des clients dans le monde entier. Le cours de l'action LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1rPMC/> ainsi que sur différents sites d'informations financières (Ticker Bloomberg : MC FP ; ISIN : FR0000121014). Pour plus d'informations sur les résultats de LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE : <https://www.lvmh.fr/actionnaires/investisseurs-et-analystes/publications/>.

BNP Paribas SA

BNP Paribas collecte des dépôts et offre des services de banque commerciale, de détail et d'investissement ainsi que des services de banque d'entreprise et privés. La banque fait de la gestion d'actifs et offre des conseils en investissements à des institutions et particuliers en Europe, aux USA, en Asie et dans les marchés émergents. Le cours de l'action BNP Paribas est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1rPBNP/> ainsi que sur différents sites d'informations financières (Ticker Bloomberg : BNP FP ; ISIN : FR0000131104). Pour plus d'informations sur les résultats de BNP Paribas, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de BNP Paribas : <https://invest.bnpparibas.com/resultats>.

Sanofi SA

Sanofi est une société pharmaceutique. La société fabrique des produits pharmaceutiques et des vaccins. Sanofi développe aussi des médicaments contre les maladies cardiovasculaires, la thrombose, pour le système nerveux central, les troubles métaboliques et l'oncologie. Ses clients sont dans le monde entier. Le cours de l'action Sanofi est accessible entre autres sur (<https://www.boursorama.com/cours/1rPSAN/>), sur le site d'Euronext (<https://live.euronext.com/fr/product/equities/FR0000120578-XPAP>), ainsi que sur différents sites d'informations financières (Ticker Bloomberg : SAN FP ; Code ISIN : FR0000120578). Pour plus d'informations sur les résultats de Sanofi, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de Sanofi : <https://www.sanofi.com/fr/investisseurs/resultats-et-evenements/resultats-financiers>.

Sources : Bloomberg, Boursorama, et site internet des entreprises, au 30 janvier 2025.

Se référer aux sites internet de chaque entreprise pour plus d'informations.

Des résultats peuvent être publiés pendant la période de commercialisation.

La consultation du niveau du Panier équi pondéré est disponible sur la page dédiée au produit sur le site de l'Émetteur <https://equityderivatives.natixis.com/fr/products/FR001400X8F8/>.

► Performances historiques et simulées des cours des actions et du Panier équi pondéré

Les données relatives aux performances passées et simulées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Performances cumulées (dividendes non réinvestis)	1 an	4 ans	8 ans
Action BNP Paribas SA	5,56 %	65,06 %	8,93 %
Action Sanofi SA	12,08 %	35,04 %	39,30 %
Action LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	-8,47 %	43,65 %	288,28 %
Action TotalEnergies SE	-7,07 %	60,94 %	20,24 %
Panier d'actions Équi pondéré	0,53 %	51,17 %	89,19 %

Sources : Bloomberg données du 30/01/2017 au 30/01/2025.

Caractéristiques principales

Code ISIN	FR001400X8F8
Forme juridique	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes » de la présente brochure).
Émetteur	Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les instruments financiers de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis (Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.
Devise	Euro (€)
Montant Total d'Emission	30 000 000 €
Sous-jacent	Panier équilibré composé des actions ci-dessous, dividendes non réinvestis : - action BNP Paribas SA (ticker : BNP FP ; ISIN : FR0000131104) - action Sanofi SA (ticker : SAN FP ; ISIN : FR0000120578) - action LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE (ticker : MC FP ; ISIN : FR0000121014) - action TotalEnergies SE (ticker : TTE FP ; ISIN : FR0000120271)
Valeur nominale	1 000 €
Prix d'Émission	100 % de la Valeur Nominale
Période de commercialisation	Du 13 février 2025 (9h00) au 31 mars 2025 (17h00 CET). La période de commercialisation peut être close à tout moment.
Commission de distribution	La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,53 % du montant nominal des Titres placées, calculée sur la durée de vie maximale des Titres. De plus, La commission de distribution récurrente pourra atteindre un montant maximum annuel de 1,00 % du montant des Titres détenus et sur la durée de détention des Titres par les porteurs. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.
Durée d'investissement conseillée	8 ans
Date d'Émission	13 février 2025
Niveau Initial	Le Niveau Initial du Panier équilibré est déterminé par le cours de clôture de chaque action observé à la Date d'Évaluation Initiale. Le Niveau Initial du Panier équilibré est égal à 100 % à la Date d'Évaluation Initiale.
Date d'Évaluation Initiale	31 mars 2025
Dates d'Évaluation Trimestrielle	Le dernier jour du mois de chaque trimestre, ou le Jour de Bourse suivant si le dernier jour n'est pas un Jour de Bourse, à partir du 31 mars 2026, et jusqu'au 31 décembre 2032. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le cours de clôture des actions composant le Panier équilibré est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de Jours de Bourse fermés.
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	Le 10 ^e jour ouvré suivant la Date d'Évaluation Trimestrielle, à partir du 16 avril 2026, et jusqu'au 14 janvier 2033. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
Date d'Évaluation Finale	31 mars 2033
Date d'Échéance	14 avril 2033
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (https://equityderivatives.natixis.com) et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévus suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture du Panier équilibré est publié.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bimensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Marché secondaire	Natixis pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra pas excéder 1,00 %.
Agent de Calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie/capitalisation/retraite et comptes-titres

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec le ou les distributeurs qui commercialisent le produit **OBJECTIF LVMH/BNP/TOTAL/SANOFI MARS 2025 2**. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après). Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus de Base et les Conditions Définitives avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les titres de créance.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le produit financier présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. Avant toute souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Base de **OBJECTIF LVMH/BNP/TOTAL/SANOFI MARS 2025 2** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque/aux pertes potentielles lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENIT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres de créance décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **OBJECTIF LVMH/BNP/TOTAL/SANOFI MARS 2025 2** est éligible pour un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de retraite ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir des informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière.

INFORMATIONS MPORTANTES

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une [documentation juridique](#) composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 7 juin 2024 par l'AMF sous le n° 24-210 (le « Prospectus de Base »), et des conditions définitives en date du 11 février 2025 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (le « Règlement Prospectus ») tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/307/PROGRAM_SEARCH, (<https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001400X8F8/FT/DS>) et de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles auprès de Natixis 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les titres de créance offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

Natixis

Société Anonyme à Conseil d'Administration - Capital de 5 894 485 553,60 euros

Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France

RCS Paris n°542 044 524

Date de rédaction de la brochure : 31 janvier 2025